



Conseil Départemental 13

ATC : pourquoi voter CGT ?

DÉCENTRALISATION, METROPOLISATION

Après la décentralisation, voilà la « Réforme territoriale » !

Les personnels sont une nouvelle fois confrontés à des situations de transfert de fusions (métropoles, régions, intercommunalités...) avec son cortège de conséquences : privatisations, remise en cause des acquis, du statut...mise en place du RIFSEEP

Grâce aux luttes des personnels, ainsi qu'à l'action des élus CGT dans les CAP et CT, de nombreux acquis sont préservés.

Dans le contexte actuel de casse des services publics du statut de ses agents, de l'attaque sans précédent des acquis sociaux (retraites, emplois statutaires, temps de travail), la question de résistance, et même au-delà celle de la reconquête de garanties statutaires, voire même de nouveaux droits, est posée avec force, dans l'intérêt des personnels et du service public.

LE CADRE D'EMPLOI SPÉCIFIQUE ATTEE

Il a été arraché par la CGT pendant les luttes contre la décentralisation, il garantit le maintien des agents dans les établissements scolaires. C'est un point d'appui pour préserver et reconquérir des garanties collectives telles que temps de travail, mutation. Il n'est pas, comme le prétendent certains, un frein ou un cadre d'emploi au rabais !

L'EMPLOI ET PRECARITE

Emploi et salaire sont directement liés au développement de la Sécurité sociale et des retraites.

L'emploi public est directement lié aux besoins des citoyens, sauf si on veut casser les services publics pour développer les privatisations.

Les ATC sont victimes en premier lieu du manque de volonté de créer des emplois statutaires, de la précarité imposée, des bas salaires et du manque de reconnaissance de leurs qualifications.

La CGT se bat pour la création d'emplois statutaires pour répondre aux besoins d'un service public de qualité et la titularisation de tous les emplois précaires. La lutte a permis de titulariser près de 150 auxiliaires sur 5 ans au département, ce n'est pas suffisant, nous revendiquons la titularisation de tous les précaires !

La CGT se bat également pour la création de titulaires remplaçants.

SALAIRES

Le minimum Fonction publique à 1 800 bruts.

Rattrapage de la perte du pouvoir d'achat depuis 2000 qui se chiffre à plus de 300€ pour les catégories C

L'intégration des primes dans le salaire.

ÉVALUATION

L'entretien professionnel mis en place pour remplacer la notation a prouvé sa nature injuste et a bafoué les agents.

Dès l'annonce de cette évaluation, la CGT a condamné son objectif et continue de lutter contre ce système.

CARRIÈRE

La CGT revendique un ratio pour l'avancement de grade à 100 %. Tous les personnels qui remplissent les conditions statutaires d'échelon et d'ancienneté doivent être promus au grade supérieur.

Une carrière sur deux grades avec doublement du salaire en fin de carrière. L'encadrement en catégorie B.

MUTATIONS

Les mutations intra-collèges doivent être maintenues avec un barème et le contrôle des opérations par la CAP.

La CGT a obtenu, après de nombreuses années, la possibilité de muter dans d'autres services du département.

RETRAITES

Tous les départs doivent être remplacés. Les emplois vacants doivent être occupés par des personnels titulaires qualifiés. Les personnels doivent bénéficier d'une retraite à taux plein dès 60 ans. la pénibilité doit être reconnue. La CGT s'est battue et continuera de se battre pour cela. La retraite à point va diminuer les pensions des agents qui se montent en moyenne dans la catégorie C à 900 € en moyenne !

**Votez pour
le progrès
social**

6 DÉCEMBRE 2018



Scrutin du 6 décembre 2018 :

VOTEZ CGT !